

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-01

AVIS est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 7 mars 2023.

Nature et effet :

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le mardi 7 mars 2023 à 20h00, en la salle du Conseil, au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative à l'implantation d'un garage isolé dans la cour avant de l'immeuble situé au 415, route St-Pie (lot n° 2 211 395).

En vertu de l'article 11.2 du règlement de zonage n° 2017-324, un garage isolé est autorisé dans les cours latérales et arrières seulement. Le garage isolé est projeté dans la cour avant à une distance de 6,50 mètres de l'emprise de rue.

DONNÉ à Saint-Dominique, ce 16^e jour du mois de février 2023.

Christine Massé
Directrice générale et greffière-trésorière